

*Le Président*

MINISTERE DES SPORTS

Madame Amélie OUDEA-CASTERA  
Ministre des Sports

Le 09 / 08 / 2022

**Objet : La gestion de l'eau en période de sécheresse, les collectivités locales en alerte**

Madame la Ministre,

En ce début du mois d'août, 93 départements métropolitains étaient en état d'alerte sécheresse, dont soixante-deux en état de crise. En réponse à cette situation, les mesures de restrictions induites par les arrêtés préfectoraux ont alors impacté significativement l'usage de l'eau dans nos collectivités.

Dès lors, nombre de mes collègues élu.e.s en charge des sports font face à d'énormes difficultés pour maintenir en état, dans le respect de la loi Labbé, leur patrimoine végétal et en particulier leurs pelouses sportives. Or, ces espaces verts concourent à une tempérance du climat urbain et aux objectifs d'urgence climatique.

Par ailleurs, en sus des coûts énergétiques inflationnistes de nos équipements publics, les complexes aquatiques qui consomment une quantité importante d'eau potable nous préoccupent d'autant plus. Il semble incongru de poursuivre les vidanges annuelles de nos bassins, dans la mesure où la qualité de l'eau respecte toujours les normes sanitaires en vigueur. A titre d'exemple, à Brest, nous avons obtenu une dérogation de l'Agence Régionale de Santé pour effectuer notre vidange ultérieurement, permettant l'économie d'**1,5 millions de litres d'eau potable**.

Ce cas n'est pas unique et je tiens à vous assurer du souci permanent qu'occupe la gestion quotidienne de l'eau dans nos collectivités, également en dehors des périodes de sécheresse. Ainsi, nous recevons d'ores et déjà des témoignages d'élus locaux qui rivalisent d'ingéniosité par l'utilisation d'eau traitée sortie des stations d'épuration pour l'arrosage de leurs espaces verts, ou encore en construisant des stations de pompage à proximité de cours d'eau afin de pas obérer les ressources en eau potable.

Toutefois, à l'heure où les collectivités locales sont appelées à participer à l'effort de la dette, les élu.e.s en charge des sports nous font part de leurs inquiétudes quant au devenir de leurs équipements, notamment au regard des forts investissements nécessaires à la remise en état du parc.

Si la gestion actuelle de l'eau dans les territoires dépasse le seul secteur sportif et nécessite une attention particulière, l'ANDES souhaite alerter les différents acteurs des conséquences induites sur les collectivités locales.

Aussi, nous appelons à une action menée conjointement avec le Ministère de la Santé et de la Prévention pour un report systématique des vidanges annuelles des piscines publiques. D'autre part, nous appelons les fédérations, notamment celles évoluant sur des terrains engazonnés, à accorder des



dérogations autorisant la pratique sportive sur des surfaces dont les performances sportives s'en trouveront amoindries.

C'est en acceptant chacun notre part de responsabilités que le sport trouvera sa place dans ce contexte environnemental sensible.

En ce sens, un courrier est également adressé ce jour à Madame Brigitte HENRIQUES, Présidente du CNOSF.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Patrick APPERE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P APPERE".